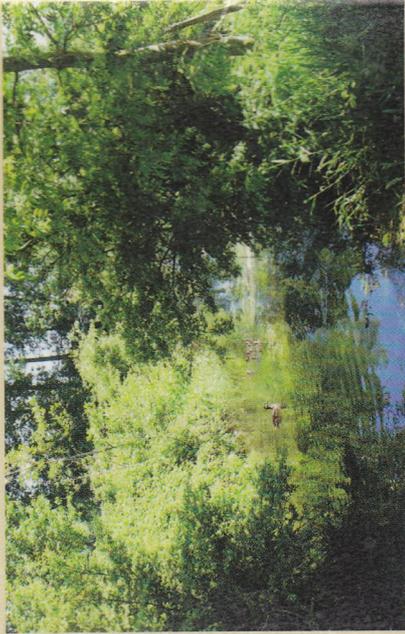


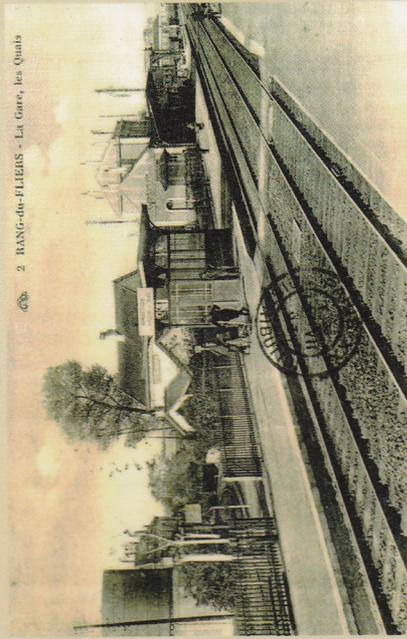
RANDO NATURE - LE PETIT MARAIS

OUVERT AUX MARCHEURS (7,5 KM)



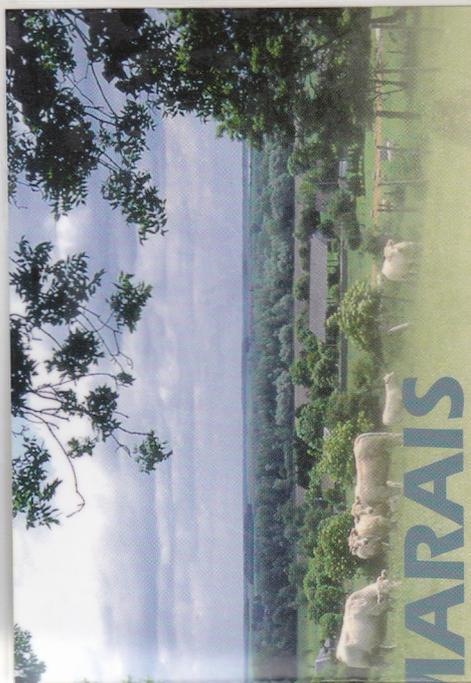
La boucle du Petit Marais emprunte pour partie le tracé d'une ancienne voie ferrée reliant Berck à Aire sur la Lys, via Fruges et Montreuil-sur-Mer. Le choix d'une voie «métrique», avec un écartement entre les rails plus faible que sur les voies ferrées classiques, permettait, avec les courbes très serrées qui valaient aux trains l'empruntant le surnom de «tortillards», de faire l'économie d'ouvrages d'art et de remblais. Entrée en service en août 1893, la ligne passa, tant pour l'acheminement des personnes que pour celui des marchandises, des locomotives à vapeur aux automoteurs diesel. Elle avait pour terminus la gare de Berck-Plage - actuel casino - dont les dimensions imposantes étaient calibrées en fonction d'un trafic gonflé par la fréquentation estivale. Victime du manque de rentabilité reproché aux dessertes ferroviaires locales, accentué par l'avènement de l'automobile, elle cessa son activité en février 1955. Paradoxalement, la voie métrique remise en fonction en baie de Somme est devenue un atout touristique de premier ordre...

Dans une zone pourtant peu pourvue de toponymes flamands, la commune tiendrait son nom des termes «rin» (canal) ou «tringues» et «wilet» (petite rivière). Refusée en 1848 au village de Verton, l'implantation d'une gare ferroviaire dans le hameau voisin de Rang-du-Fliers, perdu au sein des marécages, y génère une fulgurante croissance économique et démographique. En 1870, le 17 juillet, Rang-du-Fliers est érigée en commune distincte par décret impérial. Aujourd'hui, le tourisme, tout comme les activités traditionnelles, occupent une place importante.



2. RANG-DU-FLIERS - La Gare, les Quais

Rang du Fliers se situe sur la zone des bas champs, bande de quelques kilomètres de large entre le littoral (dont il est protégé par le cordon duniaire) et le plateau Picard dont une falaise morte, parallèle à la voie ferrée, marque la naissance. Des traces de présence humaine y ont été relevées dès l'âge du bronze (enclos funéraire circulaire) et pour la période gauloise. En raison de la très faible altimétrie, la nappe phréatique affleure et le drainage par un dense réseau de fossés, les «courses» et «tringues» s'est sans doute mis en place dès le moyen âge. Également marquée dans le paysage par les haies et les prairies humides, l'omniprésence de l'eau commande ici la biodiversité et le parcours donne l'occasion d'observer des espèces rares et souvent protégées.





Le petit marais

Départ face à la gare de Rang du Fliers (1)
Prenez le chemin face à la gare. Attention à la traversée de la route !

Après une partie goudronnée, le chemin devient très vite une petite sente enherbée au travers des arbres. Après le pont et la barrière, au 1er carrefour, engagez vous sur votre gauche. Au carrefour suivant, prenez sur votre droite.

Au croisement avec la rue maxime Garsion prenez à droite pour rentrer dans la zone urbanisée de Rang du Fliers. Suivre la route goudronnée en faisant attention à la circulation automobile.

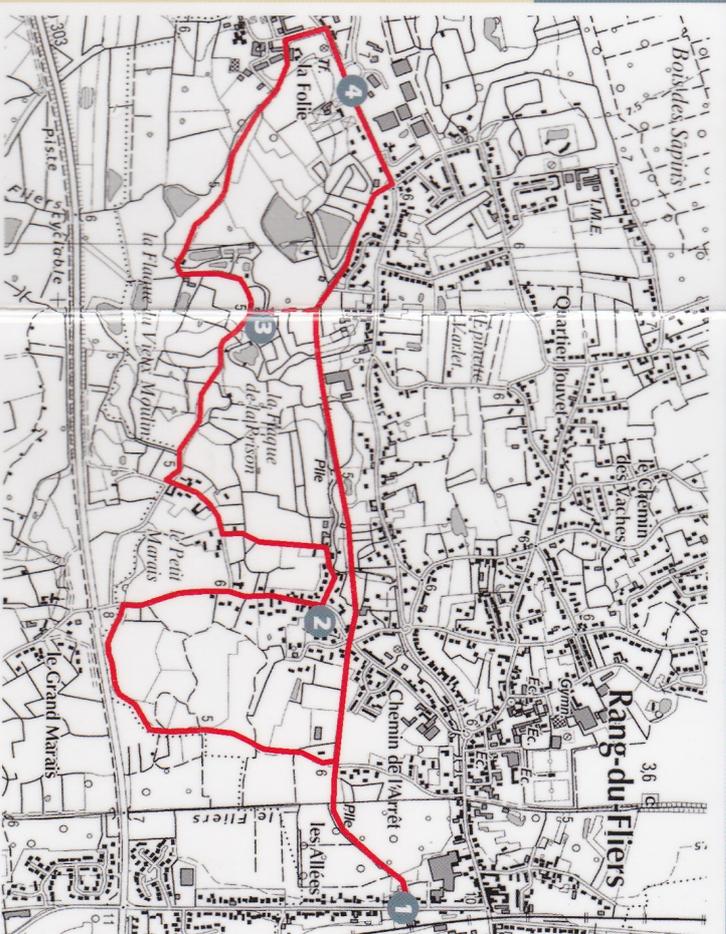
Au 2ème croisement, prenez à gauche et engagez vous rue Jules Chochoy (2).

Prenez de nouveau à gauche avant le gîte du fortillard. Cette rue se transforme en petite sente qui traverse les pâtures.

En bout de chemin, arrivé rue Léon triplet prenez sur votre droite. Au croisement suivant, prenez à droite direction Bercks-sur-Mer. Au croisement avec le chemin de Jétang (3) la variante courte du sentier continue tout droit, les plus courageux continueront à gauche.

Au bout du chemin de la folie, vous rejoignez la route de Berck. Passez entre le centre commercial et les serres du manoir (4).

Au rond point suivant, prenez à droite l'impasse du paradis. Au bout de l'impasse, continuez tout droit pendant 50 mètres puis légèrement à gauche le chemin caillouteux. Continuez tout droit jusqu'à rejoindre votre point de départ, vous croiserez à nouveau les rues Maxime Garsion et Froissart.



Communes de Rang-du-Fliers - Verton



extraît SCAN250 - EDR
© IGN - 2010
Autorisation n° 66110041



Confirmation de direction



VTT



Equestre



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR



PR



GPR

